



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD LIMOUSIN  
024400752-20210401-2021\_2\_8\_1-DE  
Reçu le 13/04/2021  
Préfecture de la Dordogne  
Séance du 06 avril 2021  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Nantheuil

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
24/03/2021

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames :** MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COUNRIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

**Messieurs :** FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, KARP Michel, DESSOLAS Frédéric,

**Absents et excusés et procurations :** CHASSAIN Thérèse (absente, a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick (absent, a donné pouvoir à Michel AUGEIX), PRIVAT Pascal (absent, a donné pouvoir à Michèle FAURE), SEDAN Francis, COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

**Suite à une erreur matérielle (erreur dans le nom du destinataire d'un pouvoir), cette délibération annule et remplace la précédente 2021-2-8)**

**Clôture du budget SPANC – versement d'une partie de l'excédent au RDE 24**

Le RDE 24 a établi un bilan du service Assainissement Non Collectif sur l'année 2020.

Le Compte Administratif provisoire transmis fait apparaître un déficit du service de 24 935,59 €.

Le RDE 24 impute ce déficit d'une part, aux retards pris dans les contrôles suite à la crise COVID (50,6%) et d'autre part, au retard pris par le RDE suite à la reprise de la base de données de la Communauté de communes (49,4%)

Le RDE 24 propose à la collectivité :

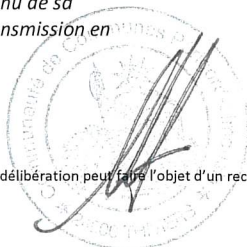
- que le RDE24 prenne en charge le déficit lié à la crise COVID ( $24935,59 \times 50,6\% = 12\ 617,40$  €)
- que la Com com prenne en charge le déficit lié au retard suite à la reprise de la base de données ( $24\ 935,59 \times 49,4\% = 12\ 318,18$  €) en reversant une partie de l'excédent du BA SPANC pour ce montant.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser au RDE 24 la somme de 12 318,18 € pour compenser la perte financière du RDE 24 lors de la reprise de la base de données ANC.**
- **Le montant sera inscrit dans le budget primitif 2021 (Budget Principal).**

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président,  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021  
Le Président,

Michel AUGEIX

